



PRÉFET DE L'ESSONNE

**Demande d'autorisation de défrichement  
Projet de réalisation d'un lotissement sur la commune de  
Dourdan (91)**

**Motifs de la décision  
(L.123-19-1-II. du Code de l'environnement)**

La demande d'autorisation de défrichement ayant fait l'objet de la procédure de mise à disposition du public a pour objectif de réaliser un lotissement sur le territoire de la commune de Dourdan dans le département de l'Essonne (91).

Considérant que ce projet permettra de créer des logements ainsi qu'un lieu de vie en lien avec l'environnement et les énergies propres,

Considérant la note d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale en date du 6 janvier 2019,

Considérant le bilan de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation de défrichement réalisée du 16 avril 2019 au 16 mai 2019 inclus,

Considérant les enjeux sociaux, environnementaux et économiques des boisements défrichés,

**La demande d'autorisation de défrichement est acceptée, avec un coefficient multiplicateur pour la compensation égal à 2,33.**